

Fiche de Données de Sécurité

Conformément aux Règlements sur les Produits
Contrôlés

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du Produit	: Shell Turbo Oil T 46
Utilisations	: Huile pour turbines.
Code Produit	: 001A9783
Fabricant/Fournisseur	: Shell Canada Products 400 - 4th Avenue S.W Calgary AB T2P 0J4 Canada
Téléphone	: (+1) 8006611600
Télécopie	: (+1) 4033848345
Numéro d'appel d'urgence	: CHEMTREC (24 hr): (+1) 800-424-9300 CANUTEC (24 hr): (+1) 613-996-6666

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Description du mélange : Huile minérale hautement raffinée et additifs.

L'huile minérale hautement raffinée contient moins de 3 % m/m d'extrait de DMSO, conformément à la norme IP346.

Consulter le Chapitre 8 - Directives sur l'exposition en milieu de travail.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classe /Description SIMDUT	: CE PRODUIT N'EST PAS UNE MATIÈRE CONTRÔLÉE EN VERTU DU SIMDUT.
Voies d'exposition	: Un contact avec la peau et les yeux constitue les voies principales d'exposition, bien qu'une exposition puisse se produire par suite d'une ingestion accidentelle.
Dangers pour la santé	: Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une utilisation normale. Un contact prolongé ou répété avec la peau sans un nettoyage correct peut en boucher les pores de la peau et entraîner des troubles tels que de l'acné/la folliculite. L'huile usagée peut contenir des impuretés nocives.
Signes et symptômes	: Les signes et symptômes de l'acné/la folliculite peuvent inclure la formation de pustules noires et de points rouges sur la peau aux endroits exposés. L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et/ou diarrhée.
Dangers physiques et chimiques	: Non classé inflammable mais peut brûler.
Dangers pour l'environnement	: Non classé comme dangereux pour l'environnement.

Fiche de Données de Sécurité

Conformément aux Règlements sur les Produits Contrôlés

4: Premiers secours

Informations Générales	: Ne devrait pas présenter de risques pour la santé lors d'une utilisation normale.
Inhalation	: Aucun traitement n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	: Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec de l'eau puis, si possible, la laver au savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	: Laver les yeux avec beaucoup d'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Ingestion	: En général, aucun traitement n'est nécessaire, sauf en cas d'ingestion en quantité importante. Dans tous les cas, consulter un médecin.
Instructions pour le Médecin	: Traiter selon les symptômes.

5: Mesures de lutte contre l'incendie

Eloigner toute personne étrangère aux secours de la zone d'incendie.

Point d'éclair	: Typique 220 °C / 428 °F (COC)
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: Typique 1 - 10 %(V)(basé sur de l'huile minérale)
Température d'auto-inflammabilité	: > 320 °C / 608 °F
Produits de Combustion Dangereux et Dangers Spécifiques	: Les produits de combustion peuvent comprendre: Un mélange complexe dans l'air, formé de gaz (fumées) et de particules solides et liquides dans l'air. Dégagement possible de monoxyde de carbone en cas de combustion incomplète. Composés organiques et non-organiques non identifiés.
Agent extincteur approprié	: Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur.
Moyens d'Extinction Déconseillés	: Ne pas utiliser d'eau en jet.
Équipement de protection pour les pompiers	: Pour s'approcher d'un feu dans un espace confiné, porter un équipement de protection approprié comportant un appareil respiratoire.

6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Mesures de Protection	: Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts, caniveaux ou rivières en utilisant du sable ou de la terre ou d'autres barrières appropriées.
------------------------------	--

Fiche de Données de Sécurité

Conformément aux Règlements sur les Produits Contrôlés

- Méthodes de Nettoyage** : Épandage glissant. Eviter les accidents, nettoyer immédiatement.
Empêcher tout écoulement en érigeant une barrière de sable, de terre ou par tout autre moyen de confinement. Récupérer le liquide directement ou à l'aide d'un absorbant. Eponger le résidu à l'aide d'un absorbant tel que l'argile, le sable ou un autre matériau approprié et éliminer les déchets de manière adéquate
- Conseils Supplémentaires** : Prévenir les autorités compétentes si des déversements significatifs ne peuvent être maîtrisés.

7: Manipulation et stockage

- Précautions Générales** : En cas de risque d'inhalation de vapeurs, de brouillards ou d'aérosols, utiliser une extraction d'air. Utiliser les informations figurant sur cette fiche de données pour évaluer les risques liés aux conditions locales et déterminer les contrôles garantissant une manutention, un stockage et une élimination de ce produit dans de bonnes conditions de sécurité.
- Manipulation** : Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Eviter l'inhalation de vapeurs et/ou de brouillards. Durant la manipulation de fûts du produit, porter des chaussures de sécurité et utiliser un matériel de manipulation approprié. Eliminer de manière adéquate tout chiffon ou matériau de nettoyage contaminé afin d'empêcher un incendie.
- Entreposage** : Conserver le récipient hermétiquement clos dans un endroit frais et correctement ventilé. Utiliser des conteneurs correctement étiquetés et qui peuvent être fermés. Stocker à température ambiante.
- Transfert de Produit** : Ce matériau peut être un accumulateur statique. Des procédures de métallisation et de mise à la terre appropriées doivent être utilisées lors de toutes les opérations de transfert en vrac.
- Matériaux Recommandés** : Pour les conteneurs ou leur revêtement interne, utiliser de l'acier doux ou du polyéthylène haute densité.
- Matériaux Déconseillés** : PVC.
- Informations Complémentaires** : Les conteneurs en polyéthylène ne doivent pas être exposés à des températures élevées à cause du risque de déformation possible.

8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Si la valeur de l'ACGIH (Conference Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux) est indiquée dans ce document, c'est uniquement à titre d'information.

Limites d'exposition sur le lieu de travail

Produit	Source	Type	ppm	mg/m3	Notation
---------	--------	------	-----	-------	----------

Fiche de Données de Sécurité

Conformément aux Règlements sur les Produits
Contrôlés

Bruine d'huile minérale	ACGIH	TWA(Fraction inhalable.)		5 mg/m3	
-------------------------	-------	--------------------------	--	---------	--

Consulter l'administration locale en ce qui concerne les limites d'exposition acceptables qui relèvent de sa compétence.

Indice Biologique d'Exposition (IBE)

Pas de limite biologique attribuée.

- Contrôles de l'exposition** : Le niveau de protection et la nature des contrôles nécessaires varient en fonction des conditions potentielles d'exposition. Déterminer les contrôles à effectuer après une évaluation des risques selon les circonstances du moment. Les mesures appropriées comprennent : Ventilation adéquate pour maîtriser les concentrations dans l'air. Quand le produit est chauffé ou pulvérisé ou quand du brouillard se forme, il risque de se concentrer davantage dans l'air. Définir les procédures pour une manipulation sûre et le maintien des contrôles. Former les travailleurs et leur expliquer les dangers et les mesures de contrôle relatives aux activités normales associées à ce produit. Assurer la sélection, les tests et l'entretien appropriés de l'équipement utilisé pour contrôler l'exposition, p. ex. l'équipement de protection personnelle, la ventilation par aspiration. Vidanger les dispositifs avant l'ouverture ou la maintenance de l'équipement. Conserver les liquides dans un stockage hermétiquement fermé jusqu'à leur élimination ou leur recyclage ultérieur. Toujours observer les mesures appropriées d'hygiène personnelle, telles que le lavage des mains après la manipulation des matières et avant de manger, boire et/ou fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.
- Mesures de protection, telles que les équipements de protection individuelle** : Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être conformes aux normes nationales recommandées. A vérifier avec les fournisseurs d'EPI.
- Protection Respiratoire** : Aucune protection respiratoire n'est habituellement exigée dans des conditions normales d'utilisation. En accord avec de bonnes pratiques d'hygiène professionnelle, des précautions doivent être prises pour éviter d'inhaler le produit. Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir les concentrations de produit en suspension dans l'air en dessous d'un seuil adéquat pour la santé, choisir un équipement de protection respiratoire adapté aux conditions spécifiques d'utilisation et répondant à la législation en vigueur. Vérifier avec les fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Fiche de Données de Sécurité

Conformément aux Règlements sur les Produits Contrôlés

- Là où les masques filtrants sont adaptés, choisir une combinaison adéquate de masque et de filtre. Sélectionner un filtre adapté aux mélanges de particules / de gaz et vapeurs organiques (Point d'Ebullition > 65 °C) (149°F).
- Protection des Mains** : Dans les cas où il y a possibilité de contact manuel avec le produit, l'utilisation de gants homologués vis-à-vis de normes pertinentes (par exemple Europe: EN374, US: F739), fabriqués avec les matériaux suivants, peut apporter une protection chimique convenable : Gants en PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. La convenance et la durabilité d'un gant dépendent de l'usage qui en est fait, p.ex. la fréquence et la durée de contact, la résistance chimique du matériau du gant, la dextérité. Toujours demander conseil auprès des fournisseurs de gants. Il faut remplacer des gants contaminés. L'hygiène personnelle est un élément clé pour prendre efficacement soin de ses mains. Ne porter des gants qu'avec des mains propres. Après l'utilisation des gants, se laver les mains et les sécher soigneusement. Il est recommandé d'appliquer une crème hydratante non parfumée. En cas de contact continu, le port de gants est recommandé, avec un temps de protection de plus de 240 minutes (de préférence > à 480 minutes) pendant lequel les gants appropriés peuvent être identifiés. En cas de protection à court-terme/contre les projections, notre recommandation est la même ; toutefois, nous reconnaissons que des gants adéquats offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de protection inférieur peut être acceptable à condition de respecter les régimes de maintenance et de remplacement appropriés. L'épaisseur des gants ne représente pas un facteur de prédiction fiable de la résistance du gant à un produit chimique, puisque cela dépend de la composition exacte du matériau du gant. L'épaisseur du gant doit être en général supérieure à 0,35 mm selon la marque et le modèle.
- Protection des yeux/du visage** : Pour parer à d'éventuelles projections, porter des lunettes de protection ou un écran facial complet.
- Vêtements de Protection** : Normalement, la protection requise pour la peau se limite à l'emploi de vêtements de travail standards.
- Méthodes de Contrôle** : Il peut être requis de surveiller la concentration des substances en zone de travail ou en milieu général pour vérifier la conformité avec la LEMT et que les moyens de contrôle de l'exposition sont adaptés. Pour certaines substances, une surveillance biologique peut également se révéler appropriée. Des méthodes validées de mesure de l'exposition doivent être appliquées par une personne qualifiée et les échantillons doivent être analysés par un laboratoire agréé. Des exemples de sources de méthodes conseillées de surveillance de l'air sont données ci-dessous, sinon contacter le fournisseur. Des méthodes nationales supplémentaires peuvent être disponibles.
- National Institute of Occupational Safety and Health (NIOSH),
USA: Manual of Analytical Methods <http://www.cdc.gov/niosh/>

Fiche de Données de Sécurité

Conformément aux Règlements sur les Produits Contrôlés

Occupational Safety and Health Administration (OSHA), USA:
 Sampling and Analytical Methods <http://www.osha.gov/>
 Health and Safety Executive (HSE), UK: Methods for the
 Determination of Hazardous Substances
<http://www.hse.gov.uk/>
 Institut für Arbeitsschutz Deutschen Gesetzlichen
 Unfallversicherung (IFA), Germany.
<http://www.dguv.de/inhalt/index.jsp>
 L'Institut National de Recherche et de Sécurité, (INRS), France
<http://www.inrs.fr/accueil>

Contrôles de l'exposition Environnementale : Prendre les mesures appropriées pour répondre aux exigences de la réglementation sur la protection de l'environnement. Eviter toute contamination du milieu ambiant en respectant les conseils indiqués en Section 6. Si nécessaire, éviter les rejets de substances non diluées dans le réseau des eaux usées. Les eaux usées devront être traitées dans une station d'épuration municipale ou industrielle avant tout rejet dans les eaux de surface. Les directives locales sur les limites des rejets de composés volatils doivent être respectées lors du rejet à l'extérieur de l'air contenant des vapeurs.

9: Propriétés physiques et chimiques

Aspect : Blanchâtre. Liquide à température ambiante.
 Odeur : Légère odeur d'hydrocarbure.
 Seuil olfactif : Données non disponibles
 pH : Non applicable.
 Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : > 280 °C / 536 °F Valeur(s) estimée(s)
 Point de fusion/point de congélation : Typique -12 °C / 10 °F
 Pression de vapeur : < 0.5 Pa à 20 °C / 68 °F (Valeur(s) estimée(s))
 Poids spécifique : env. 0.858 à 15 °C / 59 °F
 Masse volumique : env. 858 kg/m³ à 15 °C / 59 °F
 Solubilité dans l'eau : Négligeable.
 Coefficient de partage : n-octanol/eau : > 6 (basé sur les informations de produits similaires)
 Viscosité cinématique : Typique 46 mm²/s à 40 °C / 104 °F
 Densité de vapeur (air=1) : > 1 (Valeur(s) estimée(s))
 Conductivité électrique : Ce matériau n'est pas un accumulateur statique.
 Taux d'évaporation (nBuAc=1) : Données non disponibles

10: Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable.
Conditions à éviter : Températures extrêmes et lumière solaire directe.
Matières à Éviter : Agents fortement oxydants.
Produits de : Il ne devrait pas se former de produits de décomposition

Fiche de Données de Sécurité

Conformément aux Règlements sur les Produits Contrôlés

décomposition dangereux : dangereux durant un stockage normal.
 dangereux
 Polymérisation : Non
 Dangereuse
 Sensibilité aux impacts mécaniques : Non
 Sensibilité aux décharges électrostatiques : Non

11: Informations toxicologiques

Base d'Évaluation : L'information fournie est basée sur les données des composants et sur la toxicologie de produits similaires. Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses composants pris individuellement.

Voies d'exposition : Un contact avec la peau et les yeux constitue les voies principales d'exposition, bien qu'une exposition puisse se produire par suite d'une ingestion accidentelle.

Toxicité Orale Aiguë : Estimé faiblement toxique: LD50 > 5000 mg/kg , Rat.
Toxicité Dermique Aiguë : Estimé faiblement toxique: LD50 > 5000 mg/kg , Lapin.
Toxicité par inhalation aiguë : N'est pas considéré comme dangereux en cas d'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
Irritation de la Peau : Possibilité d'irritation légère.
Irritation des Yeux : Possibilité d'irritation légère.
Irritation des Voies Respiratoires : L'inhalation de vapeurs ou de brouillards peut causer une irritation.
Sensibilisation : Estimé non sensibilisant pour la peau.
Doses Répétées de Toxicité : Non considéré comme un danger.
Mutagénicité : Considéré comme ne présentant pas de risque mutagène.
Cancérogénicité : Estimé non cancérogène. Les types d'huiles minérales contenues dans le produit se sont avérés non cancérogènes dans des études par enduction de la peau sur l'animal. Les huiles minérales hautement raffinées ne sont pas classées comme étant cancérogènes par l'Agence Internationale de Recherche sur le Cancer (AIRC).

Produit	Classification au plan de la cancérogénicité
Huile minérale très raffinée (IP346 <3%)	: ACGIH Group A4: Non classifiable comme carcinogène humain.
Huile minérale très raffinée (IP346 <3%)	: IARC 3: Classification impossible à partir des données actuelles.
Huile minérale très raffinée (IP346 <3%)	: GHS / CLP: Aucune classification relative à la cancérogénicité

Toxicité pour l'appareil reproducteur et pour le développement : Non considéré comme un danger.

Informations : Les huiles usagées peuvent contenir des impuretés nocives

Fiche de Données de Sécurité

Conformément aux Règlements sur les Produits Contrôlés

Complémentaires accumulées pendant l'utilisation. La concentration de telles impuretés dépend de l'utilisation de l'huile. Elles peuvent présenter des risques pour la santé et l'environnement lors de l'élimination.
TOUTE huile usagée doit être maniée avec précaution et tout contact avec la peau évité.

12: Informations écologiques

Des données écotoxicologiques n'ont pas été spécifiquement établies pour ce produit. Les informations fournies sont basées sur une connaissance des composants et l'écotoxicologie de produits analogues. Sauf indication contraire, les renseignements présentés ci-dessus concernent le produit dans son ensemble plutôt qu'un de ses composants pris individuellement.

Toxicité Aiguë : Mélange peu soluble. Peut se déposer et engluer physiquement les organismes aquatiques. Estimé comme pratiquement non toxique: LL/EL/IL50 supérieur à 100 mg/l (pour les organismes aquatiques) (LL/LE50 exprimés comme la quantité nominale de produit nécessaire pour préparer un échantillon pour test aqueux.) En principe, l'huile minérale ne provoque pas de troubles chroniques chez les organismes aquatiques à des concentrations inférieures à 1 mg/l.

Mobilité : Liquide dans la plupart des conditions environnementales. Adsorption dans le sol et non-mobilité dans celui-ci. Flotte sur l'eau.

Persistance et dégradabilité : Estimé comme non facilement biodégradable. Les principaux composants sont estimés par nature comme biodégradables. Toutefois certains peuvent persister dans l'environnement.

Bioaccumulation : Contient des composants potentiellement bioaccumulables.

Autres effets néfastes : Le produit est un mélange de composés non volatils, qui ne sont pas supposés s'échapper dans l'atmosphère en quantités importantes. Non considéré comme ayant un potentiel de destruction de la couche d'ozone, ni de création d'ozone par réaction photochimique ou encore de contribuer au réchauffement climatique.

13: Considérations relatives à l'élimination

Élimination du Produit : Si possible récupérer ou recycler. Le générateur de déchets est responsable de déterminer la toxicité et les propriétés physiques du matériau produit pour caractériser la classification du déchet et les méthodes d'élimination adéquates conformément aux réglementations applicables. Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

Emballage Souillé : Éliminer conformément aux réglementations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. La compétence de l'entreprise contractante sera établie au préalable.

Fiche de Données de SécuritéConformément aux Règlements sur les Produits
Contrôlés

Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

14: Informations relatives au transport**Classification du Transport Canadien Routier et Ferroviaire**

Ce produit n'est pas réglementé en vertu du règlement sur le transport des marchandises dangereuses du Canada pour les transports routier et ferroviaire.

Informations Complémentaires Les règles de l'annexe 1 de la convention MARPOL s'appliquent pour toute expédition en vrac par voie maritime.

15: Informations réglementaires

Les informations réglementaires fournies ne sont pas détaillées intentionnellement, d'autres réglementations pouvant s'appliquer à ce produit.

Ce produit a été classé conformément aux critères de risques des Règlements sur les produits contrôlés et la FS (Fiche signalétique) contient tous les renseignements prescrits par les Règlements sur les produits contrôlés.

**Classe /Description
SIMDUT** : CE PRODUIT N'EST PAS UNE MATIÈRE CONTRÔLÉE EN VERTU DU SIMDUT.

État de l'inventaire

EINECS : Tous les composants sont répertoriés et/ou sont des polymères exemptés.

TSCA : Tous les composants sont répertoriés.

DSL : Tous les composants sont répertoriés.

16: Autres informations

**Numéro de version de la
Fiche de données de
sécurité** : 1.3

**Fiche de données de
sécurité valide à partir du
(date)** : 2014-02-26

Révisions de la Fiche de : Un trait vertical (I) dans la marge gauche indique une

Fiche de Données de Sécurité

Conformément aux Règlements sur les Produits
Contrôlés

- données de sécurité** : modification par rapport à la version précédente.
- Réglementation relative à la fiche de données de sécurité** : Le contenu et le format de cette fiche technique santé-sécurité est conforme au Règlement sur les produits contrôlés.
- Fiche de données de sécurité préparée par Distribution de la FDS** : Shell Gestion Responsable Des Produits; 1-800-661-1600
: Les informations de ce document seront mises à la disposition de tout utilisateur du produit.
- Avis** : Les renseignements contenus dans les présentes sont basés sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit à des fins de santé, de sécurité et d'environnement seulement. Aucune garantie expresse ou tacite n'est faite relativement à la précision des renseignements présentés dans ce document, aux propriétés particulières du produit ou aux résultats qui peuvent être obtenus de son utilisation.